Madame Federica Mogherini

Haute-Représentante de l'Union Européenne

pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité

Commission européenne

Rue de la Loi / Wetstraat 200

1046 Bruxelles

Belgique

federica.mogherini@ec.europa.eu

Madame,

Sur la base d’informations communiquées par l’ACAT-France, j’attire votre attention sur l’iniquité du procès auquel sont actuellement soumis les 24 militants et défenseurs des droits de l’homme sahraouis poursuivis en justice au Maroc dans le cadre du procès de Gdeim Izik.

Leur procès a débuté le 26 décembre. Il a jusqu’à présent été marqué par des irrégularités témoignant de la partialité du tribunal. Les avocats des accusés ont été interrompus de nombreuses fois lors de leurs plaidoiries, tant par les magistrats que par le public et les avocats des parties civiles, sans que le président ne sanctionne ces débordements. Les invocations pourtant essentielles des tortures subies par les accusés ou encore de l’applicabilité du droit international humanitaire ont donné lieu à de vives réactions des magistrats coupant la parole des avocats et témoignant d’un parti pris manifeste. De leur côté, les accusés, en théorie présumés innocents, ont été cantonnés dans une cage en verre d’où ils ne peuvent suivre les débats. Ils ont été filmés et photographiés sans leur consentement par des journalistes marocains qui, depuis des semaines, produisent des articles et des émissions les présentant comme des terroristes ou encore des assassins.

Après quatre jours d’audience les 26 décembre et 23, 24 et 25 janvier, le procès a été reporté au 13 mars. Entre temps, le Maroc a notifié au Comité contre la torture des Nations unies son rejet de sa décision condamnant le Royaume pour la torture de Naâma Asfari et pour son emprisonnement sur la base d’aveux forcés. Tout ceci laisse augurer que les accusés vont à nouveau être condamnés à l’issue d’un simulacre de procès.

Conformément aux Lignes directrices de l’Union européenne sur la promotion du droit humanitaire international et sur la torture, je vous demande de bien vouloir :

* rappeler au Royaume du Maroc ses obligations en tant qu’Etat partie aux Conventions de Genève et à la Convention contre la torture et son obligation de respecter de bonne foi les décisions du Comité contre la torture concernant des plaintes individuelles.
* adopter une déclaration publique appelant au respect du droit des 24 accusés à un procès équitable ;
* envoyer à nouveau un observateur aux prochaines audiences.

Dans l’attente de votre réponse, je vous prie d’agréer, Madame, l’expression de ma haute considération.

Copie à la Délégation de l’Union Européenne au Maroc :

RIAD BUSINESS CENTER

Aile Sud, Boulevard Er-Riad Quartier Hay Riad

B.P 1302, RABAT MAROC